Folia Pharmacotherapeutica octobre 2022

Bon à savoir

COVID-19 : campagne automnale pour le deuxième rappel contre la COVID-19 : groupes cibles prioritaires et infos pratiques

Le 12 septembre, une campagne de vaccination automnale a été lancée en vue d'administrer la **deuxième vaccination de rappel contre la Covid-19**. Les vaccins bivalents ciblant la souche originale + Omicron BA. 1 seront utilisés : Comirnaty Original/Omicron BA.1® (Pfizer) et Spikevax Bivalent Original/Omicron BA.1® (Moderna). Pour en savoir un peu plus sur ces vaccins bivalents, lisez notre communiqué Bon à savoir du 12/09/22.
[**Note**. Un autre vaccin bivalent, ciblant la souche originale + les variants Omicron BA. 4 et BA.5, a récemment été autorisé au niveau européen (EMA, 12/09/22) : Comirnaty Original/Omicron BA.4-5® (Pfizer). Ce vaccin n'est pas disponible en Belgique pour le moment (communication avec l'AFMPS, situation au 19/09/22)].

Le deuxième rappel vise prioritairement certains groupes à risque.
Le **Conseil supérieur de la santé**, dans son avis de juillet 2022 (Avis 9724, 06/07/22) recommande un deuxième rappel en priorité pour :

1. les personnes à haut risque de forme grave ou de décès lié à la COVID-19 : personnes de 65 ans et plus, personnes séjournant en institution, personnes immunodéprimées, personnes présentant des comorbidités (par exemple, maladies pulmonaires et cardiaques chroniques, diabète), femmes enceintes,
2. tout le personnel de l'ensemble du secteur des soins de santé,
3. les personnes vivant sous le même toit qu'une personne décrite au point 1 (vaccination « cocoon »).

Le CSS recommande un intervalle d'au moins 3 mois, et idéalement de 6 mois, entre le premier et le deuxième rappel.

Suite aux questions qui nous ont été posées à ce sujet, nous vous proposons ici quelques **informations pratiques et liens utiles** concernant la campagne d'automne de deuxième rappel.

- **Bruxelles et Wallonie**
  - Les rappels peuvent être administrés dans un **centre de vaccination**, dans **certaines maisons médicales / centres médicaux,** au **cabinet des médecins généralistes volontaires** et dans **certaines pharmacies** : voir **coronavirus.brussels (où se faire vacciner à Bruxelles)** (Bruxelles) ou **jemevaccine.be (lieux et horaires de vaccination)** (Wallonie) pour connaître les lieux de vaccination. Sous la supervision d'un médecin, les infirmiers·ères peuvent également vacciner, ainsi que les sages-femmes diplômées avant le 01/10/2018.
  - Les **pharmaciens** ne peuvent vacciner que sous certaines conditions, notamment après avoir suivi une formation (vaccination et réanimation) et après autorisation de l'AVIQ.
  - **Groupes cibles. Priorité aux** personnes de 65 ans et plus, aux résidents des maisons de repos et de soins, au personnel soignant et aux personnes immunodéprimées de 18 ans et plus. Les femmes enceintes sont également fortement encouragées à recevoir une vaccination de rappel. **Ensuite : les** personnes âgées de 50 à 64 ans, par ordre d'âge décroissant. Les personnes de 18 à 49 ans ne reçoivent pas d'invitation, mais peuvent s'inscrire de leur propre initiative à la vaccination par le biais de la plateforme QVAX. Dans le groupe des 18-64 ans, les personnes présentant des facteurs de risque, tels que l'obésité et autres pathologies sous-jacentes, sont particulièrement encouragées à se faire vacciner.
  - **Plus d'informations** via :
    - Wallonie : AVIQ : Vaccination Covid-19 : informations à destination des professionnels, apb.be (Wallonie, FAQ campagne de vaccination automnale en région Wallonne, dernière mise à jour 20/09/22), apb.be (Wallonie, vaccination en pharmacie, 20/09/22).

  - Bruxelles : coronavirus.brussels (vaccination Covid-19), apb.be (Bruxelles, vaccination dans l'officine à Bruxelles, 18/03/22).
- **Flandre**
  - Les rappels de vaccination sont tous effectués via les **centres de vaccination**.
  - **Groupes cibles**. **Priorité** aux personnes de 65 ans et plus, aux résidents des maison de repos et de soins, aux personnes atteintes d'un trouble immunitaire (à partir de 12 ans) et au personnel soignant (y compris les stagiaires mineurs des services de soins). **Suivies de** toutes les personnes de 18 à 59 ans, par âge décroissant. Au sein de ce groupe de 18-59 ans, l'agence régionale des soins de santé *Agentschap Zorg en Gezondheid* recommande vivement la vaccination chez les femmes enceintes, les cohabitants des groupes vulnérables et les personnes présentant des facteurs de risque, tels que l'obésité et autres pathologies sous-jacentes.
  - **Plus d'informations** sur laatjevaccineren.be (COVID-19).

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.